



Comité Technique Ministériel du 24 janvier 2017

### Déclaration Unitaire

Monsieur le Président,

Nous sommes entrés, depuis plusieurs semaines maintenant, dans une période particulière, marquée par des joutes électorales qui vont nous conduire jusqu'aux élections présidentielles et législatives. Ce premier CTM de l'année 2017 intervient dans ce contexte et il est sans doute le dernier que vous présidez puisque vous quitterez vos fonctions actuelles à la mi-février.

Son ordre du jour minimaliste limite de fait les débats de fond. Nous ne pouvons que nous inquiéter quant à votre capacité et votre volonté à faire aboutir favorablement pour les personnels les dossiers, ouverts, mais à ce jour, soit toujours en attente de décisions, voire clôturés en leur défaveur. À ce titre et compte tenu du moment où nous nous trouvons, il est pour le moins caricatural de constater que le sujet emblématique qui va nous occuper durant les prochaines semaines soit celui du vote électronique et partant, celui des élections professionnelles. Dès lors, les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFTD et UNSA/CFTC tiennent à vous rappeler aujourd'hui et une énième fois la gravité de la situation à Bercy.

Elle est très préoccupante tant au niveau des missions qui incombent au Ministère et des conditions de leur exercice qu'au niveau des agent-e-s, dont les conditions de vie au travail et les signes de reconnaissance de leur investissement au service de la collectivité se dégradent.

Malheureusement, nous ne pouvons qualifier cette situation que d'une formule : «le déclin de Bercy ! »

Depuis votre prise de fonctions en septembre 2013 nous n'avons cessé de vous alerter de ce risque majeur. Ce déclin porte atteinte au rôle primordial des administrations et des établissements du Ministère. Car ce sont désormais des services entiers dont les missions sont rognées, saucissonnées, tronquées, sabordées... Un tel déclin contribue au délitement global de l'action publique, du lien et de la cohésion sociale qui en découlent en opposition aux attentes de nos concitoyens d'un service public renforcé qui réponde à leurs besoins.

Trois ans et demi après votre arrivée, force est de constater que les sujets prégnants demeurent et s'aggravent. D'autres s'y sont rajoutés.

Nous n'allons pas en refaire l'énumération exhaustive, vous la connaissez. Nous avons déjà suffisamment évoqué ces sujets devant vous quand nous cherchions à vous faire prendre conscience des dangers qui planent sur NOTRE ministère.

Faute d'avoir été défendu, Bercy a, au nom de l'exemplarité, perdu un nombre d'emplois pléthorique (10 000 en 4 ans). Et Bercy s'est également vu dénier sa capacité et ses moyens d'agir et de remplir son rôle central dans les missions régaliennes de l'État. Restructurations pour mieux démanteler, abandon et amputation de missions et de structures sont désormais le lot quotidien de toutes nos administrations et services.

Les fédérations des Finances ne peuvent se satisfaire d'un indicateur du « dialogue social » que vous considérez positif. La multiplication de réunions sans enjeu est constitutive de votre volonté de ne pas ouvrir un véritable espace de dialogue, d'échanges et de discussions. Nous ne parlons même pas ici d'un champ de négociations sociales qui aurait pu s'engager si NOS ministres et vous-même l'aviez voulu. S'il fallait fournir une seule preuve de cet attentisme caractérisé, synonyme d'accompagnement de l'abandon des missions de Bercy : nous attendons toujours la cartographie des implantations et du nombre d'agents impactés par la « Revue des missions », dans le cadre de la réforme de l'État et de la Réforme territoriale de l'État 2... Or, aujourd'hui, les agents concernés déplorent les conditions de leur mise en œuvre (nous ne citerons que la mise en place de la gestion interministérielle des agents placés sous l'autorité des préfets en région !)

Désormais, les principales directions du ministère sont moribondes. La DGFIP, que vous allez rejoindre, se disloque. La DGDDI explose. La DGCCRF se satellise. L'INSEE se fragilise et l'Administration centrale est à bout de souffle. Hélas, la « réformite aiguë » est la seule vraie dimension ministérielle qui s'impose à toutes les directions ainsi gangrenées.

Quant aux politiques ministérielles d'Action Sociale, de l'Hygiène, Sécurité et Santé au travail notamment s'agissant de la non reconnaissance du TRIPODE comme site amianté,... , de la formation, de l'égalité professionnelle, de la diversité, du handicap, c'est un coût d'arrêt sans précédent qui leur a été porté. Dans ces domaines, l'héritage dont Bercy et les agents pouvaient s'enorgueillir à juste titre à l'extérieur, car bien souvent référent au niveau Fonction publique, a été peu à peu dilapidé par manque d'ambitions, de volonté politique et par manque de moyens. Ces questions sont désormais reléguées soit au seul curseur minimum élaboré par la DGAFP, soit pire au « moins disant » ministériel. Sont ainsi piétinés nos conquits sociaux empêchant toute amélioration des conditions de vie au et hors travail des agents et ce, malgré les engagements et les promesses des ministres successifs. Nous attendons toujours la sanctuarisation et « l'effectivité » des politiques ministérielles dans ces différents domaines.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les agent-e-s se sentent abandonné-e-s, leur implication professionnelle étant délibérément niée. Et, dans de nombreuses situations, ils sont réduits à l'état de simples pions « corvéables et déplaçables » sur un échiquier organisationnel dont ils ne comprennent plus ni la logique ni le sens. Si ce n'est pour les décideurs celui du coût des fonctionnaires, de la masse salariale, sans que jamais soit effectivement mesuré et rétribué à sa juste valeur l'investissement et le rôle rendus par ces agents à la collectivité.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire sans évoquer la question du droit syndical.

La déclinaison de la circulaire Fonction Publique de juillet 2014, que vous envisagez, et celle que mettent en œuvre les directions, singulièrement la DGFIP, sont marquées du sceau d'un recul sans précédent. Les conditions de l'exercice de ce droit et donc du droit des personnels à être accompagnés, protégés et défendus se tendent, se rigidifient et avec elles les conditions du dialogue social.

Le temps où le Ministère et les directions acceptaient d'appliquer le principe de faveur, notamment pour tenir compte à la fois des contextes particuliers et du poids de l'Histoire comme des rapports de forces sociaux du ministère et de ses administrations, pour améliorer, dans le cadre réglementaire, les textes de niveau supérieur, semble bien désormais révolu.